

FACE A LA PAC

Interculture : Directive Nitrates et SIE

Question :

Je me prépare à installer un mélange de CIPAN pour remplir mon obligation de SIE.
Pouvez-vous rappeler ce qu'il faut faire ?

Réponse :

Comme vous le savez, on ne peut pas parler de SIE (Surface d'Intérêt Écologique) sans aborder en même temps la Directive Nitrates, qui est la réglementation la plus large en terme de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège A Nitrates).

Directive Nitrates (parcelles situées en zone vulnérable) :

- Les **inter-cultures courtes après colza** (colza-blé, etc.) nécessitent au minimum de favoriser les **repousses**, lesquelles doivent être maintenues au moins **un mois**.
- En **inter-cultures longues** (blé-tournesol, blé-maïs, etc.), l'installation d'un **couvert est obligatoire** (CIPAN ou dérobée). Il doit être présent au moins **2 mois** et ne peut pas être détruit avant le **15 novembre**.

Toutefois, vous avez la possibilité de laisser les **repousses** de céréales (denses et homogènes) dans la limite de **20 %** de vos surfaces en inter-culture longue. Les parcelles en inter-culture longue situées en Zone d'Action Renforcée (ZAR) doivent impérativement recevoir une CIPAN (pas de repousses).

Derrière vos cultures de maïs grain, sorgho ou tournesol, le broyage et l'enfouissement des pailles (finement broyées) dans les 15 jours suivant la récolte sont suffisants.

Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE) :

Pour être comptabilisé en SIE, le couvert doit être implanté **entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre** de l'année où il est déclaré dans le dossier PAC (il faut donc l'anticiper dès le printemps).

Le couvert **doit avoir levé**. Il doit être composé d'**au moins 2 espèces semées en mélange**, issues de la liste suivante : **Graminées** : avoines, bourrache, brôme, cresson alénois, dactyles, fétuques, fléoles, millets jaune/perlé, mohas, pâturin commun, ray-grass, seigles, sorgho fourrager, X-Festulolium • **Brassicacées** : cameline, chou fourrager, colzas, moutardes, navet, navette, radis (fourrager, chinois), roquette • **Fabacées** : féveroles, fenugrec, gesses cultivées, lentilles, lotier corniculé, lupins (blanc, bleu, jaune), luzerne cultivée, minette, mélilots, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfles, vesces • **Polygonacées** : sarrasin • **Linacées** : lins • **Astéracées** : niger (Guizotia abyssinica), tournesol • **Hydrophyllacées** : phacélie.

Voici quelques recommandations afin de composer vous-même vos mélanges :

	Couvert d'interculture	Sarrasin, moutarde tardive, phacélie, radis chinois	Vesce de printemps, sarrasin, moutarde tardive	Phacélie, avoine diploïde, féverole de printemps ou vesce commune de printemps	Phacélie, avoine diploïde, féverole /vesce commune de printemps, colza fourrager/radis chinois
Culture suivante	Céréales d'automne	☹️	😊	😊	😊
	Céréales de printemps	😊	😊	☹️	☹️
	Tournesol	☹️ (1)	☹️ (1)	😊	😊
	Mais	☹️ Destruction précoce crucifères		😊	😊
	Pois Féveroles Soja Lupin	☹️	☹️ (2)	☹️ (2)	☹️ (2)
	Betteraves	☹️ Privilégier moutarde antinématode		😊	😊
	Pommes de terre	☹️ Privilégier moutarde antinématode		😊	😊
Intérêts	Intérêt insectes pollinisateurs	+++	++	+	+
	Intérêts petite faune de plaine	++	+++	++	++
Semis	Densité semis	10 à 20 kg	20 à 30 kg	35 à 40 kg	35 à 45 kg
	Semis mini	6-1-2-1	15-8-1	2-9-10-14	
	Semis maxi	12-2-4-2	22-6-2	2-9-12-17	2-9-25-10
Adaptations possibles	Ajout tournesol	☹️ PAS avant tournesol, légumineuses, betterave et pommes de terre			
	Ajout légumineuses	☹️ Vesce commune de printemps, féverole de printemps, trèfle blanc, trèfle d'Alexandrie, gesse PAS avant légumineuses, betteraves et pommes de terre / vérifier réglementation			
	Sensibilité au gel	- 8° C	- 6° C	- 5° C	- 5° C

Légende :

😊	Très bon	+++	Couvert « optimal »
☹️	Moyen	++	Couvert très favorable
☹️	Déconseillé	+	Couvert favorable

(1) Attention au sarrasin sauf si semis tardif au 01/09
(2) Attention au parasitisme avec les légumineuses

(Source : AgriFaune Centre)

Alain GUILLON – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

- ☞ Vivonne 05.49.36.33.60 ☞ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80
- ☞ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☞ Mirebeau 05.49.50.44.29